



SALAIRES QUOTIDIENS parisiens (SPQN)

augmentation : + 0,5% le 1er décembre 2017

Tous les salaires sont exprimés en BRUT

Valeur du point

Coefficient de 110 à 184 : 16,63555 €
 Coefficient de 200 à 225 : 16,47125 €
 Coefficient supérieur à 225 : 16,30776 €

Prime d'ancienneté

Fonctions	Coef.	Salaires	Prime d'ancienneté			
			5 ans 5%	10 ans 10%	15 ans 15%	20 ans 20%
Rédacteur en chef	333	5 430,49 €	271,52€	543,05€	814,57€	1086,10€
Rédacteur en chef adjoint	277	4 517,25 €	225,86€	451,73€	677,59€	903,45€
Secrétaire général de rédaction	260	4 240,02 €	212,00€	424,00€	636,00€	848,00€
Premier secrétaire de rédaction ou SR unique	225	3 706,03 €	185,30€	370,60€	555,90€	741,21€
Chef de service	215	3 541,32 €	177,07€	354,13€	531,20€	708,26€
Chef de service littéraire, chef de service sténo-rédacteurs, chef de service reporter-photo	200	3 294,25 €	164,71€	329,43€	494,14€	658,85€
Grand reporter ou rédacteur hautement qualifié, sous-chef de service, secrétaire de rédaction 2 ^e échelon, sténo-rédacteur haut qualifié, reporter photo 3 ^e échelon	184	3 060,94 €	153,05€	306,09€	459,14€	612,19€
Secrétaire de rédaction 1 ^{er} échelon, chroniqueur judiciaire, chef de rubrique	175	2 911,22 €	145,56€	291,12€	436,68€	582,24€
Reporter ou reporter dessinateur	170	2 828,04 €	141,40€	282,80€	424,21€	565,61€
Sténo-rédacteur confirmé, rédacteur spécialisé, reporter photographe 2 ^e échelon, rédacteur infographe 2 ^e échelon (1)	165	2 744,87 €	137,24€	274,49€	411,73€	548,97€
Secrétaire de rédaction adjoint, reporter photographe 1 ^{er} échelon, rédacteur infographe	155	2 578,51 €	128,93€	257,85€	386,78€	515,70€
Rédacteur, sténo-rédacteur après un an	149	2 478,70 €	123,94€	247,87€	371,81€	495,74€
Rédacteur informateur (2)	130	2 162,62 €	108,13€	216,26€	324,39€	432,52€
Sténo-rédacteur débutant	130	2 162,62 €				
Stagiaire 2 ^e année	120	1 996,27 €				
Stagiaire 1 ^{re} année (3)	110	1 829,91 €				

(1) Le rédacteur infographe accède au 2^e échelon après 2 ans d'ancienneté (accord du 16/04/1992).

(2) Le rédacteur-informateur à temps complet accède au coefficient 149 après 3 ans d'activité dans la même entreprise.

(3) Le stagiaire diplômé d'une école agréée par la profession est classé au coefficient 130 (accord du 8 décembre 1989).

Piges, augmentations de 0,50%	
Feuilleton (25 lignes de 60 signes) Le feuilleton incomplet est rémunéré au prorata du nombre de lignes	66,98 €
Echos	19,50 €
Piges, augmentation de 0,5 %	
Rubriques sportives	
Vacation sports (résultats)	20,57 €
Vacation sports (avec commentaires)	30,62 €
Dessinateurs	
Chaque dessin accepté	101,40 €
Croquis (ou illustrations d'articles)	
le premier	60,97 €
le deuxième	41,14 €
le troisième	20,58 €

- Indemnité d'appareil photo : 76,43 €

- **Mois double en fin d'année** : Les quotidiens verseront au **31 décembre** de chaque année un mois double. Il est convenu qu'en cas de licenciement ou de démission en cours d'année, il ne sera versé qu'un nombre de douzièmes égal au nombre de mois passés dans l'entreprise. Il en est de même pour les journalistes entrés en cours d'année. Il reste entendu que, dans tous les cas, ces douzièmes ne seront dus qu'après une présence effective de trois mois.